

13 HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AOUT 2025

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

- M. Jean-Marc PERRIN, Président
- M. Julian BOIS
- Mme Catherine CHANTELOT
- Mme Martine CORSO
- Mme Gisèle DARMON
- M. Lionel DE CALA
- Mme Judith DOSSEMONT
- Mme Marie-Madeleine GHIO
- M. Jean-Paul GUILBERT
- M. Marc KATRAMADOS
- M. Christophe MAGNAN
- Mme Marie MARTINOD
- M. Jordan MANGANI
- Mme Yvette ROCHETTE
- M. Fayçal ZERGUINE

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

- Mme Sabine BERNASCONI, donne pouvoir à M. PERRIN
- M. Michel ROUX, donne pouvoir à M. PERRIN
- M. Martial ALVAREZ, donne pouvoir à M. DE CALA
- Mme Marine PUSTORINO, donne pouvoir à M. DE CALA
- M. Michel BALLARO, donne pouvoir à Mme ROCHETTE

ADMINISTRATEURS ABSENTS

- M. Patrick CASU
- M. Faouzi JACQUOT
- M. Abdelali LOUAFI

ASSISTAIENT A LA SEANCE A TITRE CONSULTATIF :

- M. Didier PAPACALODOUCA, Directeur Général par Intérim
- M. VAUTERIN, Directeur Général de la DDTM, représentant M. le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, conformément aux dispositions de l'article R. 421-21 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- Mme Valérie BORONI, Secrétaire du CSE

Conseil d'Administration du 14 août 2025
Délibération n°1-CA.25.038

Désignation du nouveau Directeur Général
Modalités d'exercice des fonctions
Rémunération
Délégations de signature

Considérant les termes de rapport n° 1, ci-annexé

Le Conseil d'Administration,

Vu les dispositions des articles n°s L.421-12, R.421-16, R.421-18, R.421-19 à R421-20-6 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le rapport et le contrat ci-annexés,

Après en avoir délibéré

A l'Unanimité des Présents et Représentés

Et, sur proposition de son Président,

- Nomme, à compter du 22 septembre 2025, **Monsieur Damien VANOVERSCHELDE** aux fonctions de **Directeur Général** de 13 Habitat ;
- Propose que les conditions d'emploi et de rémunération de **Monsieur Damien VANOVERSCHELDE** soient arrêtées conformément aux dispositions du rapport ci-annexé et du contrat ci-annexé ;
- Autorise le Président de 13 Habitat à signer le contrat de travail de **Monsieur Damien VANOVERSCHELDE**, dont le projet est ci-annexé.
- Maintient la délégation de compétence faite par le Conseil d'Administration au Directeur Général conformément aux dispositions de l'article R421-18 du CCH à savoir :
 - ✓ Dans les limites inscrites au budget annuel, de réaliser les opérations relatives au placement des fonds de l'Office.

- Maintient la charge donnée au Directeur Général, par délibération n° CA 22.039 d'intenter, au nom de l'Office l'ensemble des actions en justice ou le défendre devant toutes les juridictions relevant de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, conformément aux dispositions de l'article R421-16, 11° du CCH
- Autorise **Monsieur Damien VANOVERSHELDE, Directeur Général**, conformément aux dispositions de l'article R.421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, à déléguer sa signature aux membres du personnel de l'Office exerçant les fonctions énumérées en annexe du rapport.

Extrait certifié conforme,

Marseille, le 14 août 2025

Le Directeur Général par Intérim

Didier PAPACALODOUCA

Le Directeur Général par intérim certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dûment publiée au procès-verbal des séances du Conseil d'Administration et transmise à M. le Préfet qui l'a réceptionnée à la date mentionnée en marge.

Le Directeur Général par Intérim

Didier PAPACALODOUCA

RAPPORT N° 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AOUT 2025

OBJET : Désignation du nouveau Directeur Général - Modalités d'exercice des fonctions – Rémunération - Délégations de signatures

Par séance en date du 14 mai 2025, le Conseil d'Administration a approuvé le licenciement pour faute grave de M. Frédéric MIGNON, Directeur Général.

M. Didier PAPACALODOUCA assure l'intérim de ce dernier depuis le 26 mars 2025 à la suite de la mise à pied de M. Frédéric MIGNON par le Conseil d'Administration.

Il convient donc de procéder, aujourd'hui, à la désignation d'un Directeur Général conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation – articles L.421-12 et R.421-16.

M. le Président de 13 Habitat propose au Conseil d'Administration la nomination au poste de Directeur Général de **Monsieur Damien VANOVERSCHELDE** à compter du **22 septembre 2025**

Les modalités de fonction et la rémunération sont définies par le statut de Directeur Général – articles R.421-19 à R.421-20-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ses fonctions s'exerceront dans le cadre du projet de contrat de travail annexé au présent rapport.

La présente nomination ne remet pas en cause l'ensemble des décisions prises par le Conseil d'Administration eu égard à la fonction de Directeur Général et notamment, par délibérations CA 23.002 et CA 22.039, relatives aux délégations de compétences faites au Directeur Général et à la décision de chargé ce dernier d'intenter l'ensemble des actions en justice ou le défendre devant toutes les juridictions relevant de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif.

Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article R.421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, délègue sa signature aux membres du personnel de l'Office exerçant les fonctions de chef de service. Les délégations de signatures proposées à l'approbation du Conseil d'Administration sont énoncées ci-après par direction et par service.

* *

*

Le Conseil d'Administration est invité à prendre délibéré conformément au projet de délibération qui lui a été présenté.